

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

AVIS PUBLIC

REPRISE DES SÉANCES DU CONSEIL EN PRÉSENCE

Avis public est donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de La Matanie, de ce qui suit :

Dans le contexte d'allègement général des mesures sanitaires par le gouvernement du Québec, l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020, qui permettait la participation à distance des membres aux séances d'un organisme municipal, a été abrogé le 25 mars 2022 par l'arrêté ministériel 2022-024;

Le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Matanie tiendra sa prochaine séance ordinaire, en présence du public, le 20 avril 2022 à 19 h 00 en la salle "Rivière-Bonjour" au sous-sol de l'Édifice de La Matanie situé au 158, rue Soucy à Matane;

Le port du masque sera exigé ainsi que les mesures et la distanciation sociale requises seront respectées.

Fait à Matane, ce 30^e jour de mars 2022.

(signé)

La directrice générale et greffière-trésorière
Line ROSS, M.B.A.